



L'Incorruptible

Bulletin des Amis de Robespierre

« Je vais ici leur révéler moi-même le secret de cette roideur inflexible qui leur a tant déplu »

Maximilien Robespierre

MARS 2005, N° 51

Sommaire :

Les portraits de Robespierre	2
Arras sous l'Empire	3
Et l'idée de République fit son chemin!	4-5
Qui était réellement Joseph Lebon?	6
La Révolution et les Juifs	7
Brèves	8
Vote des Arrageois en août 1792	9
Robespierre dans le texte	10



PAS-DE-CAIS

Les Amis de
Robespierre (ARRDR)
Maison des sociétés
Rue A. Briand
62000 Arras
Tel/Fax : 03.21.55.30.71

Responsables de
publications :
C. Lescureux - L. Petit

Sur le Net :

www.amis-robesspierre.org

Bienvenue

sur le site des
Amis de
Robespierre



contact@amis-robesspierre.org

Incorruptibilité

De très récentes « affaires » impliquant des personnages haut placés ont ravivé le débat sur la corruptibilité du monde politique, et, à ce propos, dans une émission de télévision quelqu'un a évoqué Robespierre, le seul personnage de notre histoire à qui le peuple accorda le surnom « d'Incorruptible ».

Il est vrai que sa probité, la simplicité de son train de vie dans la famille d'un artisan menuisier alors même qu'il gouvernait le pays, et le fait avéré qu'il soit mort aussi pauvre qu'il l'était quand les Arrageois l'envoyèrent siéger à Versailles, témoignent d'une conduite qui avait de quoi étonner ses contemporains. Surtout que cette période fut particulièrement fertile en exemples de fortunes rapidement accumulées par les nouveaux venus au pouvoir, alors que la misère du peuple était à son comble.

Mais pour être juste, reconnaissons que bien d'autres acteurs connus de la Révolution, sont eux aussi restés intègres, et que l'incorruptibilité de beaucoup d'entre eux ne saurait être mise en doute.

Si donc le peuple a tenu à accorder ce rare mérite à Robespierre au point de le désigner par ce seul qualificatif d'*incorruptible*, c'est aussi pour une autre raison.

En réalité, ce à quoi on rendait hommage c'était la fidélité à ses engagements, l'inflexibilité, la rigueur de sa conduite face à ses adversaires.

Pour le petit peuple qui attendait tant de la Constituante et qui se voyait refuser le droit de vote, comment ne pas admirer celui, qui ultra-minoritaire dans l'Assemblée, ne se laissait pas corrompre par la pression de cette riche bourgeoisie qui voulait pour elle seule les libertés conquises.

Il n'y a pas que l'argent qui corrompt : la vanité, la capitulation devant les idées majoritaires du moment sont tout autant corruptrices.

Pour le peuple, l'*Incorruptible* c'était celui qui n'a pas cédé aux sirènes du nouveau pouvoir, qui est resté ferme sur ses principes, par opposition par exemple à un Mirabeau plein de fougue généreuse puis bientôt subjugué, corrompu par les fastes de la Cour.

Robespierre, « l'Homme principe qui, parti presque inconnu de sa ville, s'affirme, s'élève, grandit devient prépondérant, dirige la Révolution, la domine, sans autre titre que son ascendant moral » écrira Michelet.

Ce n'est pas seulement pas rapport à l'argent que Robespierre fut incorruptible, lui qui méprisait la richesse, mais c'est avant tout par la qualité, reconnue comme si rare par le peuple, d'un homme politique qui jamais n'a dérogé aux principes qu'il s'était fixés en entrant dans la carrière.

C'est par respect pour la souveraineté de la Convention élue, qui l'a condamné, qu'il préférera périr sur l'échafaud le 10 thermidor plutôt que d'en appeler au peuple qui serait venu à son secours.

Incorruptible jusqu'à la mort.

Christian Lescureux
Secrétaire des Amis de Robespierre

LES PORTRAITS DE ROBESPIERRE

L'objet que nous vous présentons aujourd'hui fait partie de ceux conçus par l'esprit humain pour entretenir le souvenir d'un homme ou d'une idée.

Cette propagande prend le plus souvent la forme d'objets usuels : témoin cette assiette en faïence à l'image Robespierre.

Fiche technique

Diamètre extérieur du marli : 27,7 cm

Diamètre intérieur du marli : 25,2 cm

Décoration : feuilles de lierre surmontées du delta maçonnique. Double serpent. Fleurs et fougères.

Inscriptions : 1793 en haut ; à gauche droit(s ?) de l'Homme ? ; à droite Lo(i)

En bas Robespierre

Le style et la qualité de la faïence permettent d'avancer un lieu de fabrication : VRO dans la Somme.

Selon l'étude de Ch. Wignen, parue en 1876 à Abbeville et à Paris, cette localité posséda deux fabriques de faïence entre 1798 et 1845 (?)

La production de ces deux fabriques : carreaux, assiettes, pichets, plaques, objets usuels de cuisine

Origine : Collection du baron Camille DARD d'Aire sur la Lys (Pas-de-Calais)

Les DARD sont des barons d'Empire. André Joseph Camille DARD né à Aire le 16 juillet 1820, y décédé le 2 mai 1892 fit ses études au lycée St-Louis à Paris. Lauréat au Concours général en 1839 il est avocat à Paris en 1843.

Il commence alors une collection de livres et de documents consacrés à l'Artois. Tout sera vendu à St-Omer en 1893. Victor BARBIER, autre collectionneur impénitent, arrageois celui-là, (Arras 1849-1908) acheta lors de cette vente - entre autres choses-tout ce qui concernait la Révolution Française et Robespierre.

A son décès, les archives départementales du Pas-de-Calais achetèrent l'intégralité de ses collections pour 20 000 F/or. Elle fait aujourd'hui la joie des chercheurs.

Le modèle du portrait : une gravure de Noël Eugène SOTAIN, né en 1816 à Paris

La gravure semble s'être inspirée de l'aquarelle de MOREAU le Jeune, conservée dans les cartons du musée Lambinet à Versailles

Elle orne le tome IV de l'histoire populaire de la Révolution française p. 117 parue chez Lahme en 1836.

M. Dumeuse



Report de la Journée d'Etudes « Des volontaires de l'An II aux F.F.I. de 1944

Les Amis de Robespierre se veulent des passeurs de mémoire. Il était donc logique qu'en ce 60^e anniversaire de l'écrasement du nazisme, idéologie aux antipodes des idéaux de la Révolution française, ils contribuent à faire revivre : l'épopée de l'Amalgame des Forces Françaises de l'Intérieur à la 1^{ère} Armée française et la contribution de cette armée nouvelle à la Libération de la France et à la victoire sur l'Allemagne nazie. Epopée qui s'inspira de l'exemple des Volontaires de l'An II.

Nous comptons mêler témoignages de combattants du Nord/Pas-de-Calais et tout particulièrement ceux des F.F.I. qui se battirent sur la poche de Dunkerque et interventions d'historiens locaux et nationaux.

Mais l'indisponibilité subite de plusieurs de nos témoins, acteurs des combats de l'hiver 1944-45 nous a contraints à différer cette rencontre.

Nous avons donc décidé de remplacer leurs interventions par une étude exhaustive de documents et journaux de l'époque. Afin de parfaire ce dépouillement, nous avons décidé de repousser la tenue de cette journée d'étude à l'automne prochain. Une première communication sur le sujet sera fait lors de notre Assemblée générale du 11 juin prochain.

Georges SENTIS

Président du Comité scientifique de l'ARBR

ARRAS SOUS L'EMPIRE

« LA VILLE AUX CENT CLOCHERS » QUI N'EN COMPTAIT PLUS QU'UN .

Le Concordat à peine signé, le 8 avril 1802, l'évêché d'Arras est pourvu d'un nouveau prélat : le citoyen Latour d'Auvergne Lauraguais. Il exerce son sacerdoce sur tout le Pas-de-Calais, les ci-devant diocèses de Boulogne et St-Omer étant supprimés.

Le jeune évêque (il est né en 1768), prêtre réfractaire sous la Révolution, est issu d'une famille de la haute noblesse du Sud-Ouest.

Il est accueilli à Arras le 8 juin 1802 par le préfet Poitevin-Maissemy nommé en 1800 installé dans l'ancien évêché, transformé en siège de la Préfecture, et qui l'est resté depuis.

Le citoyen-évêque Latour d'Auvergne (le « Monseigneur » sera pour plus tard) qui n'a donc plus de siège épiscopal, n'a plus non plus de cathédrale. A l'abandon, elle a été revendue et sa démolition fournira des pierres à bâtir à bien des bourgeois de la ville.

Il ne reste plus à Arras qu'une seule église en état, c'est celle de St Nicolas-en-Cité (près des remparts) et c'est là que l'évêque est attendu. Mais la cérémonie est retardée car on découvre que l'édifice, qui avait été transformé en Temple de l'Être Suprême, est encore orné de statues portant le bonnet rouge.



Mgr de Latour d'Auvergne

On pourrait supposer que l'accueil du nouvel évêque fut triomphal dans une ville réputée pour sa piété.

Avec ses onze paroisses, son chapitre de 40 chanoines, sa puissante abbaye St-Vaast, Arras, surnommée « la ville aux cent clochers », comptait en outre avant la Révolution 6 monastères et 8 couvents de religieuses.

« On rencontrait dix frocs avant de rencontrer un homme, quarante surplis avant de trouver un citoyen. On voyait, ou pour mieux dire on se faisait jour à travers des châsses, les bannières, les reliques, les reposoirs et les carrosses des abbesses » dira d'Arras un voyageur avant la Révolution.

Tout l'Artois avait gardé de sa longue sujétion à la couronne espagnole un profond attachement à la religion catholique et comptera une forte proportion de prêtres réfractaires apportant leur soutien à la contre-révolution. L'ancien évêque d'Arras Monseigneur de Conzié avait tôt rejoint le Comte d'Artois (le futur Charles X) à Coblenz où il jouait un rôle prépondérant parmi les émigrés.

Sous l'Ancien régime, les 2/5 des terres d'Artois appartenaient à l'Eglise alors toute puissante.

Et pourtant, l'évêque eut fort à faire les premiers temps avant d'imposer son autorité.

La mauvaise volonté du préfet à son égard (il était anticlérical et Franco-maçon) était manifeste et il pouvait s'appuyer sur le soutien de plus de 200 maires et sur celui du Conseil Général. Parmi les points d'achoppements, il y avait la situation des prêtres réfractaires revenus d'exil ou sortis de leur clandestinité et à qui il fallait faire place sans trop léser des curés et des servants constitutionnels dont le préfet avait établi la liste. Les dosages (32 cures aux réfractaires pour 11 aux constitutionnels) donnèrent lieu à de fréquents affrontements.

Le problème de l'ex-évêque constitutionnel Porion, élu en 1791, ne se posa pas puisqu'il s'était marié depuis et vivait à Paris. Ce ne fut pas partout le cas puisque 12 évêques constitutionnels conservèrent leur siège.

Face à la rivalité évêque/préfet, Bonaparte, qui mesurait l'importance qu'il y avait à rétablir la paix religieuse, trancha en faveur du premier et Poitevin-Maissemy fut muté en 1803 dans le département du Mont-Blanc pour laisser la place au général baron de la Chaise qui resta en poste jusqu'à la fin de l'Empire.

Mais Mgr de Latour-d'Auvergne n'en avait pas fini pour autant avec l'adversité

D'autant plus insupportable celle-là qu'elle venait de ses propres ouailles.

Encouragés par les nombreux mandements que Mgr de Conzié faisait parvenir d'Angleterre où il séjournait, une bonne partie des catholiques d'Arras et du département, contestaient l'autorité du jeune évêque. Certes il était institué par le pape mais nommé par le Premier Consul comme le voulait le Concordat. Or ce Concordat lui-même était vivement critiqué, et on répandait volontiers l'opinion que Pie VII ne l'avait signé « qu'en état de démence ». Nombre de curés n'hésitaient pas à critiquer en chaire le soutien apporté au régime du Premier Consul impie par l'évêque en place.

La population renoua très majoritairement avec la pratique religieuse.

Mais la Révolution avait laissé des traces : les mécréants étaient plus nombreux et l'église avait perdu beaucoup de ses moyens financiers. Le nombre des prêtres avait diminué de plus de la moitié et il fallut regrouper bien des paroisses. L'évêque eut aussi de multiples problèmes à résoudre avec les mauvaises habitudes contractées par un certain nombre de curés aux mœurs relâchées ; d'aucuns étaient restés mariés d'autres s'adonnaient à la boisson ou sabotaient leurs offices. Il parvint pourtant peu à peu à imposer son autorité et sa prestance, et son épiscopat, qui traversa et soutint tous les régimes jusqu'en 1851, fut l'un des plus brillants qu'on ait connus depuis.

C. Lescurox

ET L'IDÉE DE RÉPUBLIQUE FIT SON CHEMIN !

« La reine n'est qu'une citoyenne et le roi, en qualité de premier fonctionnaire du royaume est soumis aux lois. » Maximilien Robespierre

Les conséquences de la fuite du roi à Varennes

Dès qu'elle fut connue, l'abracadabrantique et pitoyable cavalcade de Varennes provoqua parmi le peuple de France un sentiment de peur et d'indignation.

La peur fut la première réaction. On a cru, non sans raison, que l'invasion militaire suivrait la tentative de fuite du roi ; ce qui eut pour conséquence l'armement massif des gardes nationales et la levée de 100 000 volontaires. Partout on prit les armes pour organiser la résistance aux Autrichiens dans le Nord et dans l'Est, aux Anglais dans l'Ouest et aux Espagnols dans le Midi. Parfois les manifestations prirent une tournure antimonarchique. Ainsi la garde nationale d'Arras proclama :

« Oublions que nous avons un roi ! ».

« Le désordre menaçait de gagner bientôt toute la France et la baisse de l'assignat de 30 à 35 % ainsi que les sorties massives de capitaux se produisant en direction de la Suisse aggravèrent la situation économique. »

La majorité des Constituants sous l'impulsion du trio La Fayette, Bailly et Beauharnais essaya de sauver ce qui pouvait encore l'être en mettant au point une explication qui ménageait l'avenir : les ennemis de la Révolution

avaient enlevé le roi ! (L'idée leur aurait été soufflée par un ancien conseiller au parlement d'Aix, membre influent de l'Assemblée nationale constituante, Dandré).

Interrogé, Louis XVI justifia son départ par les mesures dont il avait été l'objet et affirma qu'il n'avait jamais voulu quitter la France.

La fiction d'un enlèvement royal qui innocenterait le monarque

était un subterfuge malhabile : la déclaration écrite laissée par le roi lors de sa fuite étant sans équivoque (dans une lettre laissée aux Tuileries, le roi avait justifié son geste en s'affirmant « prisonnier dans ses propres Etats » depuis les journées d'Octobre 1789, dénonçant la décomposition administrative et déclarant nulles toutes les décisions qui lui avaient été imposées par la force) mais les déclarations du marquis de Bouillé permirent de présenter et surtout d'accréditer cette légende.

Tandis que les députés les plus modérés manoeuvraient afin de récupérer une royauté en train de se dérober, d'autres voix se firent entendre et les cris de « trahison ! » prirent de la consistance.

Tandis que la majorité de l'Assemblée cherchait à minimiser les conséquences de la fuite du roi, les clubs parisiens réclamèrent le jugement du souverain.

Les Cordeliers appuyés par un mécontentement ouvrier développé depuis la fermeture des ateliers de charité et l'interdiction par la loi Le Chapelier du 14 Juin 1791 de toute association, de tout attroupement ou mouvement de grève, menaient une campagne de pétitions depuis le 9 Juillet pour que le sort du roi soit tranché par la Nation.

Toute une partie des masses populaires et de la bourgeoisie se trouva gagnée aux idées démocratiques. La poussée fut spectaculaire. Fait remarquable, elle fut autant parisienne que provinciale. Déjà le 26 Juin, une pétition des Jacobins de Montpellier avait demandé l'institution de la République.

La « République ». Le mot était lâché !



La Fusillade du Champ-de-Mars

Le 13 Juillet 1791 débuta à l'Assemblée nationale constituante le débat sur la fuite - l'« enlèvement » du roi qui aboutit le 15 à un décret proclamant son inviolabilité, excluant de fait tout jugement.

« Alors même que l'Assemblée venait de mettre hors de cause la personne royale, le mouvement animé par les Cordeliers à Paris, suivi en retrait par une partie des Jacobins, connut son point culminant. »

Le 15 Juillet, les Cordeliers lancèrent le texte d'une pétition rédigée par Pierre Robert pour réclamer la République. La pétition partit du Cercle social le 15 Juillet au soir et quelque 5 000 personnes l'accompagnèrent au club des Jacobins où elle arriva vers 23 heures.

Les Jacobins, plus modérés, refusèrent de la signer et décidèrent qu'ils rédigeraient leur propre pétition ; ce qui fut fait par Brissot, Choderlos de Laclos, Danton, Lanthenas et Ser-

gent le lendemain matin.

Mais une partie des Jacobins choqués par la nature de cette pétition firent alors sécession.

Le 16 Juillet, la presque totalité des députés désertèrent le club des Jacobins à l'exception de 4 (Pétion, Robespierre, Antoine et Coroller), les trois quarts des sociétaires parisiens les suivirent.

Les scissionnistes vinrent s'installer au couvent des Feuillants qui donnera son nom au nouveau club, dès lors partagé entre les partisans de La Fayette d'une part et ceux du « triumvirat » Barnave-Duport-A. de Lameth d'autre part.

Le club des Cordeliers se réunit également le 16 Juillet au matin et invita ses membres à se réunir au Champ-de-Mars pour signer la pétition des Jacobins.

Suite page suivante

Vers midi ce jour-là, Danton lut le texte à une foule de 200 à 300 personnes. Il demanda à l'Assemblée de considérer la fuite du roi comme une abdication et de pourvoir à son remplacement par tous les moyens constitutionnels. Ce dernier mot émut certains qui y virent un moyen de faire accéder le duc d'Orléans au trône – ce qui n'est pas improbable. Laclos, un des rédacteurs, étant un agent du duc. Danton déclara alors que la pétition allait faire l'objet d'une nouvelle rédaction.

Le 16 au soir, après une discussion très animée, le club des Jacobins décida de retirer purement et simplement sa pétition pour ne pas entrer en conflit avec la Constituante.

Le 17 Juillet au matin, la foule afflua pour signer la pétition. A

midi, un représentant des Jacobins annonça le retrait de la pétition. Les Cordeliers en rédigèrent aussitôt une nouvelle à caractère nettement républicain, puisqu'elle demandait le remplacement du roi par un conseil exécutif.



Lors du dépôt de la pétition, deux provocateurs furent découverts sous l'autel de la patrie et exécutés par la foule.

L'Assemblée ordonna au maire Bailly de disperser le rassemblement.

La municipalité confia à La Fayette, chef de la garde nationale, le soin d'assurer le maintien de l'ordre. La loi martiale fut proclamée.

Au Champ-de-Mars, des gens poussaient des cris : « A bas les baïonnettes ! Point de roi ! ». La Fayette fit mitrailler la foule. Ce fut la panique. On compte une cinquantaine de morts.

La répression contre les Jacobins

La Constituante profita de l'affaire du 17 Juillet pour entamer des poursuites contre Danton, Desmoulins et Marat qui parvinrent à s'enfuir. Robespierre se sentant menacé, trouva refuge chez le menuisier Duplay qui habitait rue St Honoré et chez qui il finit par s'installer définitivement. Hébert, Momoro et Vincent furent arrêtés et bien d'autres membres des clubs et des sections furent poursuivis. Le club des Cordeliers dut cesser ses réunions et le Cercle social dut fermer son club.

« La répression avait été sévère, mais elle ne pouvait masquer une réalité : l'idée de République, jugée encore absurde en 1789, commençait à entrer dans les esprits. »

Dans les jours qui suivirent parut une *Adresse de Maximilien*

Robespierre aux Français, brochure dans laquelle, Robespierre, accusé, comme les Jacobins, d'être un « factieux », rétablissait la vérité sur ces événements et rappelait les grands principes qui avaient toujours dicté son attitude à l'Assemblée nationale (1) « La répression avait été sévère, mais elle ne pouvait masquer une réalité : l'idée de République, jugée encore absurde en 1789, commençait à entrer dans les esprits. »

Michel Csyani

(1) On peut se procurer un fac-similé de ce texte, peu connu, édité en brochure par notre Association. Nous en publions quelques extraits en page 8



Post-Scriptum

Lettre ouverte à Monsieur Delanoë, Maire de Paris

Monsieur le Maire, soucieux de respecter votre décision, je cite : « d'attribuer aux espaces publics des noms qui autant que faire se peut ne suscitent pas de polémique », je vous demande d'aller au bout de votre logique en débaptisant la rue La Fayette eu égard au fait que « l'infâme Motier » que Marat avait percé à jour avant tout le monde porte sur ses seules épaules l'entière responsabilité de la fusillade du Champ-de-Mars du 17 Juillet 1791 et de ses cinquante morts selon les estimations les plus communément admises.

Pourquoi Monsieur de La Fayette pourrait-il donner son nom à l'une des principales artères de notre capitale alors que cet honneur est refusé à Maximilien Robespierre qui fonda la République et sauva la patrie pendant que le premier cité désertait et se livrait aux ennemis Autrichiens ?

Dans l'espoir d'une réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

Docteur Michel Csyani
Membre du Bureau des
Amis de Robespierre



Le Marquis de La Fayette, commandant en chef de la garde nationale parisienne pendant la révolution de 1789-1791, musée Carnavalet, photo: E. Lévêque

ACCUSÉ DES PIRES EXCÈS COMMIS À ARRAS SOUS LA TERREUR : QUI ÉTAIT REELLEMENT JOSEPH LE BON ?

Il fut longtemps impossible de parler de Robespierre à Arras sans qu'aussitôt ne se dresse l'image exécrée de LE BON et des 391 guillotins, parfois au son du violon, sur la place du théâtre.

Rares furent ceux qui osèrent le présenter comme une « des célébrités de la Région », ainsi que le fit le quotidien socialiste *Le Réveil du Nord* qui écrivait le 21 Octobre 1923 : « Joseph Le Bon fut un des hommes de la Révolution sur lesquels la réaction s'est le plus acharné. Il fit avorter les tentatives des ennemis de la France et de la Révolution. En 1795, sur un rapport bâtarde, la Convention, asservie par la contre-révolution, décréta qu'il y avait accusation et le renvoya devant le tribunal correctionnel d'Amiens. Privé du secours d'un avocat, et malgré la rigueur et la dignité de sa plaidoirie, il fut condamné à mort et mourut courageusement ».

A la même époque, Albert MATHIEZ contribua, lui, pour défendre ROBESPIERRE, à conforter la répulsion des Arrageois pour LE BON. C'était à l'occasion de l'inauguration (le 14 octobre 1923) par la Société des Etudes Robespierriennes de la plaque apposée sur la Maison de Robespierre.

MATHIEZ qui en était l'initiateur, répondit à la virulente campagne menée alors contre l'Incorruptible, par une série d'articles publiés du 13 au 24 novembre 1923 dans le journal local *L'Avenir d'Arras et du Pas-de-Calais* (1) sous le titre « Réponse à un réquisitoire : la vérité sur Robespierre et Joseph Le Bon »

A ceux qui écrivaient : « Robespierre était la tête et Le Bon était le bras » et que « Robespierre et Le Bon étaient amis de tout temps » MATHIEZ répliqua en multipliant les exemples d'opposition entre les deux hommes, renforçant ainsi l'image d'un LE BON criminel.

Particulièrement concernés par une période qui a laissé des souvenirs douloureux dans de nombreuses familles, les Arrageois ont évidemment longtemps lu avec une certaine avidité les ouvrages qui ont été consacrés à LE BON, notamment par des personnalités locales réputées comme A.J. PARIS et le Docteur DHOTEL (2).

L'inauguration mouvementée du buste de Robespierre en octobre 1933 fut de surcroît l'occasion (dans un contexte politique tendu) d'en appeler au devoir de mémoire des descendants des victimes de Le BON pour rendre intolérable le souvenir de ROBESPIERRE et de la Révolution.

Plus récemment, le bicentenaire donna lieu à un spectacle en la cathédrale d'Arras avec le concours d'élèves des écoles confessionnelles évoquant « un sanguinaire et des martyres », l'histoire de quatre « soeurs de la Charité » guillotonnées sur ordre de Le BON. (3)

Essayons si possible aujourd'hui de savoir qui était vraiment LE BON tour à tour accusé de modérantisme et d'exaltation et de restituer les circonstances dans lesquelles il a agi et été encouragé à se montrer impitoyable.

Oratorien curé de Neuville-Vitasse

Joseph LE BON est né à Arras le 25 septembre 1765, le second d'une famille de 9 enfants qui vit pauvrement du traitement du père, petit officier de justice, puis gardien de prison. Sa mère est Marie Régnier

Il est bon élève du collège d'Arras, et les oratoriens l'envoient gagner son noviciat à Paris en 1783. Un an plus tard il est nommé au collège de Beaune et la même année ordonné prêtre par l'évêque Talleyrand (pas encore célèbre).

Joseph LE BON est réputé bon pédagogue et manifeste des sentiments patriotiques qu'il fait partager à ses élèves, ce qui lui vaut d'être exclu de l'ordre en mai 1790. Devenu actif jacobin, il obtient à Beaune une charge de curé constitutionnel.

Comme il a noué des contacts avec les patriotes de sa ville natale (et avec Robespierre, ce que nie Mathiez, démenti par d'autres historiens), Joseph LE BON est élu à la cure de Neuville-Vitasse (près d'Arras) en juin 1791. De nombreux affrontements l'opposent au curé resté sur place et au clergé réfractaire relativement nombreux dans le diocèse sur lequel l'ancien évêque De Conzié (qui a rejoint le comte d'Artois à Coblenz) garde une forte influence.

Député suppléant et maire d'Arras

En 1792 il est le porte-parole des sans-culottes arrageois qui critiquent sans ménagement l'administration départementale présidée par le ci-devant Dubois de Fosseux (premier maire élu d'Arras) accusé de monarchisme.

Joseph LE BON prend une part active aux élections d'août-septembre 1792 pour désigner les députés à la Convention ; mais il n'est élu que de justesse comme premier suppléant le 10 septembre. C'est que les 775 électeurs réunis à Calais se répartissent à peu près équitablement entre jacobins et modérés avec une légère prédominance de ceux-ci. Sur 11 conventionnels du Pas-de-Calais cinq voteront la mort du roi, cinq prendront parti pour les Girondins les 31 mai 1793.



LA RÉVOLUTION FRANÇAISE ET LES JUIFS.

La commémoration du 60ème anniversaire de la libération d'Auschwitz vient de rappeler au monde l'horreur nazie et le génocide de 6 millions de juifs. L'antisémitisme est pourtant toujours présent.

Le beau livre récent de Michel Winock *La France et les juifs*, retrace les relations entre la société, l'Etat et les juifs de France. Dans sa 1ère partie, il décrit leur émancipation pendant la Révolution Française.

Celle-ci, va faire de la France, pour longtemps, le pays des Droits de l'Homme, le refuge des opprimés.

La France a été le premier pays à émanciper les juifs.

Par le Décret du 27 Septembre 1791 les juifs de France devenaient citoyens français à part entière. Cet acte fondateur était inscrit dans la Déclaration des Droits de l'Homme.

Article 1er: "Les hommes naissent et demeurent égaux en droits."

Article 10: "Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la Loi."



l'abbé Grégoire

Au XVIIIème siècle, c'est dans la tradition des philosophes que s'enracinent les premiers combats pour la libération des juifs. Les Lumières sont pénétrées de la grande loi du droit naturel qui fait de tous les hommes des êtres égaux.

A la veille de la Révolution Française, les juifs étaient peu nombreux en France. La plus grande communauté juive se trouvait en Alsace et en Lorraine, 20 à 25 000 sur un total d'environ 40 000. Les autres se trouvaient dans le Sud-Ouest à Bordeaux et Bayonne, dans les États du Pape autour d'Avignon, le reste étant dispersé dans tout le territoire avec une certaine concentration à Paris.

C'étaient des groupes très contrastés qui n'avaient pas d'organisation commune. Certains étaient bien intégrés comme en Aquitaine. En Alsace et en Lorraine, par contre, ils étaient nettement coupés de la population. Ils vivaient à l'écart, en communautés, et exerçaient le commerce de l'argent ce qui leur valait l'hostilité des paysans et des petits bourgeois dont ils étaient les créanciers.

En 1789, lors de la "Grande Peur", les paysans prirent d'assaut de nombreux châteaux. Pendant ces révoltes qui parcoururent les provinces françaises, on s'en prit également, en Alsace et en Lorraine, aux demeures des juifs et à leurs livres de comptes dans lesquels étaient consignées les dettes des paysans.

C'est ainsi que l'Abbé Grégoire, député de Nancy, intervint pour la 1ère fois, le 3 Août 1789, à l'Assemblée Constituante pour réclamer la protection des juifs. Il allait poser la question de leur statut pour obtenir l'égalité entre les juifs et le reste des citoyens.

Avant la Révolution, l'Abbé Grégoire était curé d'une petite paroisse de Lorraine et il s'était intéressé à la condition des juifs qu'il côtoyait. Il avait gagné un concours organisé par l'Académie de Metz en écrivant un *Essai sur la régénération physique, morale et politique des juifs*.

Le 23 Décembre 1789, dans la discussion sur la citoyenneté, le comte de Clermont-Tonnerre appuyé de Grégoire, proposa de donner aux juifs les mêmes droits qu'aux autres. L'opposition fut vive de la part de la droite de l'Assemblée, l'Abbé Maury demandant "qu'ils soient protégés comme individus et non comme Français, puisqu'ils ne pouvaient être citoyens". Robespierre intervint en reprenant les arguments de l'Abbé Grégoire: "Les Droits sacrés sont dus aux juifs comme à tous les autres hommes". La décision fut pourtant ajournée.

Malgré les efforts de l'Abbé Grégoire, la discussion sur la question juive fut plusieurs fois reportée par crainte d'exaspérer les passions.

Ce n'est qu'en Septembre 1791 qu'elle aboutit. Après la fuite du roi, la Révolution s'était radicalisée et le parti "noir" de l'Abbé Maury était affaibli. Le 27 Septembre 1791, Duport engagea tous ses collègues de l'Assemblée à révoquer tous les textes qui maintenaient les juifs hors de la citoyenneté. Le décret fut voté et tous les juifs de France furent ainsi émancipés.

Cette décision a été exportée par les armées révolutionnaires puis par les armées napoléoniennes. Partout où Napoléon a imposé le Code Civil et les lois françaises, les juifs ont été émancipés. Tout au moins pour un certain temps puisque, à partir de 1815, il y eut la grande réaction européenne contre la Révolution et l'Empire, et dans beaucoup de pays, les juifs durent encore attendre.

150 ans plus tard, hélas, le régime antisémite de Vichy se couvrit d'infamie par les mesures anti-juives prises dès Octobre 1940 et par sa participation aux grandes rafles de l'été 1942. "La France officielle d'alors, oubliant les Droits de l'Homme et les engagements de la Révolution, en était arrivée à se faire la complice de la machine d'extermination hitlérienne" écrit Michel Winock dans la conclusion de son livre.

JC. Martinage

APOLOGIE DES JUIFS

EN RÉPONSE
A LA

QUESTION

*Épité des mérites de rendre les Juifs plus
heureux & plus utiles en France ?*

Œuvre couronnée par la Société Royale des
Arts & des Sciences de Metz.

Par M. CLERMONT-TONNERRE, Joli Peinture.

Paris par chez Jean Orlin.

Page 34 66.



A PARIS.

chez GARNY, Libraire, au Palais Royal, N° 14.
chez BARRIS, Libraire, quai des Augustins.
avec Approbation & Privilège de Sa M. & de la Faculté
de Médecine.
M. DCC. LXXIX

BRÈVES

Petite histoire d'une médaille de Robespierre

Fabien LUCIA, est un jeune étudiant graveur à la prestigieuse école Boule. Il a entrepris de réaliser, dans le cadre de la préparation de son diplôme, une « pièce de style » c'est à dire une gravure main à l'ancienne dans la plus pure tradition d'antan. Ce qui est devenu rare depuis la généralisation des scanners en 3D et des fraiseuses à commande numérique.

Séduit par l'élégance et la sobriété des lignes d'un portrait de Robespierre en bas relief, réalisé par une artiste russe en 1920, et trouvé dans une histoire de l'art révolutionnaire russe, Fabien a décidé de prendre l'Incorruptible pour modèle.

Comme ce n'était pas tout à fait dans la tradition de l'école on a vivement conseillé à notre jeune graveur de choisir un personnage « plus neutre ». Mais il a tenu bon, et sa création a subi avec succès l'épreuve de l'examen, bien qu'un membre du jury se soit étonné qu'il ait choisi « ce monsieur d'Arras ».

Trop modeste, Fabien LUCIA a confié à une de nos amies qu'il était plus fier de n'avoir pas cédé aux pressions lors de son choix que de l'exécution de son œuvre qu'il aurait souhaité parfaite.

De la matrice réalisée et trempée, il a déjà frappé une dizaine de médailles.

ROSSIGNOL, un plébéien dans la tourmente Révolutionnaire

Notre ami Adrien BELANGER, ouvrier, devenu cadre d'industrie, passionné d'histoire, a été séduit par le général sans-culotte Jean-Antoine Rossignol, ancien ouvrier en orfèvrerie, né à Paris en 1759, dont il écrit que « sans des citoyens de cette trempe la Révolution aurait été impossible ».

Cette biographie de 600 pages se lit comme un roman.

Adrien BELANGER, raconte comment ce brave, « devenu le bras armé de la république naissante », après avoir été des vainqueurs de la Bastille, et de toutes les actions révolutionnaires, a connu tour à tour les honneurs militaires, puis la prison.

ROSSIGNOL qui fut général de division et commandant en chef des armées de l'Ouest, fut destitué par la Convention et devint sous le Directoire compagnon de Babeuf. Accusé sous Bonaparte de conspiration, il a supporté, dit l'auteur, « les pires traitements de ceux qui firent tomber la République aux mains d'un nouveau César ». Il connut la déportation où il trouva la mort à l'âge de 43 ans dans les Comores.

On trouve cet ouvrage chez l'auteur (7 Impasse Bizet 03410 DO-

MERAT) au prix de 22 €. (plus port) adresse mèl : ea.bel@cegetel.net.



ROBESPIERRE parmi les 100 plus grands français.

A partir d'un sondage réalisé spécialement pour cette émission, la chaîne publique de télévision France 2 a présenté le lundi 14 mars les 100 Français considérés comme les plus importants. Les résultats ont été assez surprenants, vedettes de l'écran, de la chanson ou du sport, rivalisant avec les plus grands savants, écrivains et hommes politiques. Les personnages des siècles passés de notre histoire de France, étaient assez peu nombreux dans la liste : Vercingétorix, Jeanne d'Arc, Louis XIV et Napoléon étaient cités évidemment mais la surprise est venue de la présence à leurs côtés de ROBESPIERRE, (en 72^e position) seul personnage révolutionnaire choisi et qui de surcroît a bénéficié d'une présentation des plus élogieuses grâce au talent de Maître Vergès. Notre association avait été sollicitée par la société de production de l'émission pour lui fournir la documentation qui accompagnait le rapide portrait de Robespierre.

4^e Salon du livre de critique sociale du 1^{er} mai à Arras

Les *Amis de Robespierre* seront présents comme chaque année pour présenter leurs publications sur cette importante manifestation qui rassemble des milliers de participants, autour d'auteurs, éditeurs et artistes qui ont leur mot à dire sur ce qui ne va pas dans notre société.

Avec Saint-Just à Blérancourt le samedi 23 avril

M. Bernard VINOT et l'Association pour la sauvegarde de la Maison de Saint-Just nous invitent à participer à leur assemblée annuelle qui comporte une fois encore un programme attrayant : deux communications avec projections sur les portraits de SAINT-JUST et de ROBESPIERRE ; et après le repas au Griffon, une visite guidée du musée Lécuyer de St Quentin, riche de célèbres pastels de Quentin Latour.

Réservation : B.P. 126 , 02303 CHAUNY (avec un chèque de 23 € à l'ordre de « Le Griffon »)

Un départ groupé est prévu de la Gd Place d'Arras . RdV à 8 H. S'inscrire au 03 21 55 30 71

COMMENT ONT VOTÉ LES ARRAGEOIS EN AOÛT 1792?

Un document des archives départementales du Pas-de-Calais illustre comment les choses se passaient à cette époque. C'est le procès verbal d'une Assemblée du Peuple souverain réuni au Canton d'Arras les 26 et 27 août 1792.

Il s'agit (quinze jours après le 10 août et l'abolition de la royauté) d'élire les électeurs qui éliront à leur tour les députés du département à la Convention Nationale.

Les préliminaires

Les citoyens d'Arras (cette fois convoqués sans distinction de citoyens passifs ou actifs) ont décidé de se réunir en une seule assemblée et non plus en six sections géographiques comme précédemment. Ils ont aussi décidé de créer un nouveau mode de vote.

Réunis à huit heures du matin le 26 août 1792 en l'église de l'ancienne abbaye St-Vaast, ils ont d'abord élu par acclamation un président provisoire, M. GUFFROY, et un secrétaire provisoire, M. ROBESPIERRE Augustin.

Puis ils ont fait l'appel des citoyens des 6 sections.

Après quoi, à l'unanimité, en levant la main, ils ont élu définitivement comme président, M. GUFFROY, procureur syndic du district, et comme secrétaires ROBESPIERRE Augustin, avocat, et HERMAN, juge.

Le président a prêté le serment de "Maintenir la Liberté et l'Égalité ou de mourir en les défendant", et tout le monde a dit "JE LE JURE"

Un membre a alors proposé d'envoyer une délégation auprès de la municipalité lui demandant d'approuver la décision des citoyens de ne former qu'une seule assemblée.

Après avoir tergiversé, le maire a finalement accepté et on a décidé de se réunir l'après-midi même.

L'après-midi du 26 août à 2 heures, l'assemblée primaire d'Arras a adopté le texte d'une lettre adressée à la Législative) pour lui donner connaissance du mode d'élection qu'elle avait choisi.

Le vote

On a alors commencé à voter comme on l'avait décidé ensemble et de la façon suivante :

Le président propose un premier électeur.

S'il y a plus de 30 citoyens qui lèvent la main pour approuver cette proposition, on demande alors au citoyen proposé s'il accepte qu'on discute de ses qualités civiques. Dans l'affirmative on demande à l'assemblée si elle a des reproches à lui faire. S'il n'y en pas ou s'ils ne sont pas retenus il est élu.

Et c'est à lui de proposer à son tour un autre candidat que l'on soumet à la même procédure.

GUFFROY, le président a d'abord proposé, M. DURUT docteur en médecine (un parent de Robespierre).

Élu, M. DURUT a proposé à son tour M. GUFFROY, qui a proposé M. L'HERISSON, marchand, qui a proposé M. ROBESPIERRE, etc.

On a ainsi élu durant tout l'après-midi quarante-quatre "grands électeurs" pour Arras.

Quelques citoyens proposés ont fait l'objet de reproches sur leurs qualités civiques mais ils ont finalement été acceptés. L'un parce qu'il était d'un patriotisme trop ardent (mais on a répliqué que c'était plutôt un éloge)

L'autre parce qu'il n'avait pas d'instruction, il a été répliqué que s'il était bon patriote c'était la preuve qu'il avait du discernement. Un autre a été rappelé à l'ordre pour avoir parlé à l'oreille de son voisin.

Par contre six élections « n'ont pas abouti » :

L'un des candidats parce qu'il était absent, un autre, prêtre, parce qu'il n'avait pas prêté serment, un autre parce que juge au tribunal et que les deux autres juges étaient déjà désignés ce qui aurait vidé le tribunal, un autre, arpenteur, parce qu'il avait intrigué le matin pour faire élire l'ingénieur des Ponts et chaussée.

Le lendemain lundi 27 août à cinq heures de l'après-midi on a voté, selon la même méthode, pour 12 suppléants.

Puis on a décidé que l'Assemblée primaire deviendrait désormais permanente et se réunirait deux fois par semaine le jeudi à 5 h. et le dimanche à 3 h. et on a choisi la ci-devant église St Etienne comme lieu de réunion

La profession des 44 élus arrageois :

13 commerçants, 12 artisans, 3 ecclésiastiques, 2 enseignants, 2 médecins, 1 chirurgien, 2 juges, 2 avocats, 2 rentiers, 1 écrivain, 1 notaire, 1 chantre, 1 meunier, un lieutenant-colonel de la garde nationale, dont on ignore la profession.

Ces 44 électeurs d'Arras seront du 2 au 10 septembre parmi les 775 électeurs du département réunis à Calais pour élire les 11 députés du Pas-de-Calais à la Convention Nationale. On ne procédera pas de la même façon. Seul l'Arrageois GUFFROY sera élu député. Le BON sera suppléant. Les frères ROBESPIERRE furent élus par les citoyens parisiens.

C. I

Le CTHS a publié en 2004 un important ouvrage de Philippe TANCHOUX « Les procédures électorales en France de la fin de l'Ancien régime à la seconde guerre mondiale ». (600 pages 35 €)

ROBESPIERRE DANS LE TEXTE

Ce texte est daté de juillet 1791, soit peu après la fuite du Roi à Varennes et la fusillade des pétitionnaires du Champ de Mars, racontée par Michel CSANYI pages 4 et 5. Robespierre revient sur ces graves événements et répond aux accusations portées contre lui. Mais surtout, alors que l'Assemblée Constituante va bientôt se séparer, il rappelle les grands principes qui ont dicté sa conduite depuis mai 1789.

« On me force à défendre à la fois mon honneur et ma patrie. Je remercie mes calomnieurs de me l'avoir imposée. Je remplirai cette double tâche.

Ils m'ont dénoncé clandestinement et cependant dans toutes les parties de l'empire comme un factieux, comme un ennemi de la constitution. Ce ne sont pas des adversaires faibles, des calomnieurs vulgaires qui me poursuivent ; c'est une faction qui se flatte de dominer l'assemblée nationale, et qui se croit toute puissante dans l'état ; ce n'est pas moi qu'ils attaquent ; ce sont mes principes, c'est la cause du peuple qu'ils veulent accabler, en opprimant tous ses défenseurs...

Avant tout qu'il me soit permis d'invoquer une règle assez sûre pour me juger. Si je puis rapporter toute ma conduite à un principe unique, et que ce principe soit honnête et pur, de quel front mes adversaires pourraient-ils lui chercher des motifs coupables, et me mettre au rang des ennemis de la patrie ?

Or je vais ici leur révéler moi-même tout le secret de cette roideur inflexible qui leur a tant déplu et qu'ils ont érigée en crime, depuis qu'ils se croient assez forts pour m'opprimer (1)

Les principes que j'ai apportés à l'assemblée des représentants du peuple, et que j'ai constamment soutenus (j'en atteste la France entière) sont ceux que l'assemblée nationale a solennellement reconnus par la déclaration des droits, comme les seuls bases légitimes de toute constitution politique et de toute société humaine.

J'avoue que je n'ai jamais regardé cette déclaration des droits comme une vaine théorie, mais bien comme des maximes de justice universelles, inaltérables, imprescriptibles, faites pour être appliquées à tous les peuples. J'ai vu que le moment de fonder sur elles le bonheur et la liberté de notre patrie était arrivé, et que, s'il nous échappait, la France et l'humanité toute entière retombaient pour la durée des siècles dans tous les maux et dans tous les vices qui avaient presque partout dégradé l'espèce humaine ; et j'ai juré de mourir plutôt que de cesser un instant de les défendre ...

...J'ai pensé que tous les décrets de l'assemblée nationale, que toutes mes opinions du moins ne devaient être que les conséquences de ce double principe, auquel on peut réduire la déclaration des droits de l'homme et du citoyen, l'EGALITE DES DROITS ET LA SOUVERAINETE DE LA NATION (2)

J'ai cru que l'égalité des droits devait s'étendre à tous les citoyens. J'ai cru que la nation renfermait aussi la classe laborieuse, et tous sans distinction de fortune. Je savais que ceux qui étaient les premières victimes des injustices humaines ne pouvaient être étrangers aux soins de ceux qui étaient envoyés pour les réparer ; je savais que j'étais le représentant de ceux-ci, au moins autant que les autres ; et, s'il faut que je l'avoue, je tenais à leurs intérêts par ce sentiment impérieux qui nous porte vers les hommes faibles, qui m'avait toujours attaché à la cause des malheureux, autant que par la connaissance de mes devoirs.

J'ai donc appliqué ces principes simples et féconds à tous les objets de nos délibérations. J'ai demandé constamment que tout citoyen domicilié, qui n'était ni infâme ni criminel, jouît de la plénitude des droits du citoyen ; qu'il fût admissible à tous les emplois, sans autre distinction que celle des vertus et des talents... »



* Nous avons édité en brochure (avec quelques notes) une reproduction de ce texte de 45 pages trouvé aux archives départementales du Pas-de-Calais (B 1711) et qui doit figurer dans la prochaine édition du tome XI des œuvres de Robespierre.

1. Souligné par nous

2. Souligné par Robespierre lui-même